

Sainte Marie, le 11 septembre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 septembre 2023

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 8 septembre 2023 à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérard - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - BIRINGER Frédéric – BARBET Hervé - BARAILLER Monique - BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - HERMANT Éric - PETETIN Nathalie -

Étaient absents excusés : VALLAT Guillaume - MAITRE Martine VALTON Julien.

Monsieur Hervé BARBET a été nommé secrétaire.

Madame Martine MAITRE donne procuration à Monsieur Gérard GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.
Monsieur Guillaume VALLAT donne procuration à Mme Stéphanie VALLAT pour ce conseil municipal.

.....
Suite à la présence du directeur de l'ADU, Monsieur Philippe BOZON, le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de commencer par le point « MISE EN CONFORMITÉ DU PLU AVEC LE SCOT, INTERVENTION DE L'ADU ». Accord du conseil municipal.

MISE EN CONFORMITÉ DU PLU AVEC LE SCOT, INTERVENTION DE L'ADU

Suite à l'intervention de Monsieur Philippe BOZON, directeur de l'ADU, qui a expliqué aux membres du conseil municipal la situation de la commune de Sainte-Marie par rapport aux documents d'urbanisme. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur la mise en conformité de notre PLU avec le SCOT, en engageant une révision de notre document. Il propose également de déposer dès à présent, à l'ADU, une demande de prise en charge de ce dossier.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en compatibilité son document d'urbanisme et autorise le Maire à faire une demande de révision auprès de l'ADU pour réaliser ces travaux.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bâtiments Communaux

Suite au départ fin juillet du locataire du logement au-dessus de la Mairie, la commission s'est réunie pour faire un état des lieux des travaux à prévoir avant la remise en location de l'appartement. Le logement nécessite des travaux, des devis sont en cours.

Commission Aménagement du territoire

En cours :

DP :

PERRIN Olivier – 7 rue de la Laiterie – Piscine -

CU b :

Mme FORMÉ Claudine – Grande Rue – construction de 4 maisons d'habitation

Retour :

CU :

SCP AMBLARD Pierre et SAUGET Linda – 2 rue de Désandans - RÉPONDU LE 06/07/2023

Maître ADAM Camille – 9 Chemin du Bravot – RÉPONDU LE 29/07/2023

Maître BERTRAND Stéphanie – 2ter rue de la Laiterie – RÉPONDU LE 22/08/2023

Maître Nadia ARCANGELI-ZERR – 18 Grande Rue – RÉPONDU LE 05/09/2023

PASSAGE AU 1^{er} JANVIER 2024 EN M57

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les législateurs travaillent sur une possible obligation de passage de la comptabilité en M57 au 1^{er} janvier 2024.

En effet, la comptabilité publique suit les principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé mais dans le secteur public différentes comptabilités sont applicables selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif ou service public à caractère industriel et commercial).

La commune applique aujourd'hui la M14, mais une obligation de passage à la M57 est à prévoir. Il n'y a pas encore de disposition législative portant généralisation obligatoire de la M57 au 1^{er} janvier 2024, mais il nous est demandé par le Service de Gestion Comptable d'anticiper cette obligation afin d'avoir le temps de mettre en œuvre ce nouveau plan comptable.

Il est donc nécessaire de délibérer afin de mettre en œuvre ces modifications.

De plus, la commune, de par sa taille, a le choix entre un plan comptable dit « abrégé » ou « développé ». Ces nouvelles dispositions entraîneront également des changements dans la gestion budgétaire dont les plus importantes seront une obligation d'amortissement au 1^{er} jour d'entrée du bien dans l'inventaire et la suppression de la ligne « dépenses imprévues ».

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le passage de la comptabilité de la commune en M57 développé au 1^{er} janvier 2024.

CHANGEMENT CHAUFFE-EAU VESTIAIRES DU STADE

Le responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal divers devis pour le changement du chauffe-eau des vestiaires du stade qui ne fonctionne plus.

L'exposé du responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer cet achat auprès de l'entreprise COLA pour un montant de 3 639.50 € HT soit 4 367.40 € TTC.

VAISSELLE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

La responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal une liste des besoins en vaisselle pour la salle des associations, établie avec la personne en charge de la salle.

L'exposé de la responsable entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer ces achats avec un montant maximum de 750 € TTC.

TRAVAUX CD33

Dans le cadre des travaux du CD 33, le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer les demandes de subvention (Etat, Département, STA, PMA) dans les meilleurs délais.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à déposer toutes les demandes de subventions concernant les travaux du CD 33 à SAINTE-MARIE.

DIVERS

Fête du village

Le Maire propose que la commune offre l'apéritif lors de cet événement, celui-ci sera servi par les conseillers Accord du CM. Appel aux volontaires.

Sivu de la Chaulière

La Présidente informe les membres du conseil municipal de la réalisation des différents travaux estivaux, du déroulement de la rentrée et des projets du SIVU sur l'entretien des bâtiments.

Épandage des boues

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le plan d'épandage des boues sur le territoire de la commune.

PMA : Territoire vigilant

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de PMA « Territoire vigilant ».

Les 100 ans de notre doyenne

Ce samedi 9 septembre 2023, en accord avec la doyenne de notre village, Madame Gisèle SALLIERES et sa famille, une délégation du conseil municipal et du CCAS se rendra à son domicile afin de fêter ses 100 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h54

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



